Conditions Générales d'Utilisation

Acteura - v0.2-draft-2026-04-20 · Last updated 2026-04-20

Document v0 draft généré automatiquement par Acteura. Non contractuel sans validation par un juriste habilité. Les clauses marquées [À VALIDER PAR JURISTE FR] sont en rédaction. À utiliser comme base de discussion, pas comme contrat final.

0. Mentions légales

Éditeur : SAS SIERA LA MOTTE-PICQUET (Société par actions simplifiée (SAS)), exploitant le nom commercial « Acteura ».

Capital social : 3 000 € · SIREN : 891 689 366 · SIRET siège : 891 689 366 00021 · RCS : Paris B 891 689 366 · N° TVA intracommunautaire : FR 73 891 689 366.

Siège social : 78 avenue de Suffren, 75015 Paris, France.

Président et Directeur de la publication : Mehdi Daoud. Contact : contact@acteura.com.

Hébergeur : OVH SAS, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France. RCS Lille Métropole 424 761 419. Téléphone : +33 9 72 10 10 07.

[À VALIDER PAR JURISTE FR] Pendant la phase beta/dev : activité exercée sous nom commercial. Avant ouverture publique, modifier l'objet social de la SAS en AGE (pour couvrir édition de plateforme numérique / marketplace / formation), déclarer « Acteura » comme nom commercial au RCS (formulaire M2), et déposer la marque à l'INPI (classes 9/35/41/42 recommandées).

1. Préambule

Acteura (nom commercial de SAS SIERA LA MOTTE-PICQUET) est une marketplace internationale dédiée à la mise en relation entre des professionnel·le·s du contenu vertical 9:16 (TikTok, Reels, Shorts, UGC, photo sociale, brand content mobile) et des client·e·s (marques, agences, créateur·ice·s indépendant·e·s). La plateforme facilite la découverte, la négociation et l'exécution de missions de production audiovisuelle courte.

Acteura agit en qualité d'hébergeur au sens de l'article 6.III de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN). À ce titre, Acteura n'effectue qu'un contrôle technique et a posteriori des contenus publiés par ses utilisateurs. La procédure de notification de contenus illicites est décrite en §6.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « CGU ») régissent l'accès et l'usage du service Acteura. Toute création de compte implique l'acceptation sans réserve des CGU.

2. Définitions

« Plateforme » : le service Acteura accessible à l'adresse acteura.com et ses sous-domaines. « Pro » : utilisateur·ice professionnel·le offrant des services de production de contenu vertical. « Client » : utilisateur·ice publiant un brief ou commandant un package de services. « Brief » : requête de mission publiée par un Client. « Package » : offre pré-tarifée publiée par un Pro. « Trust Score » : indicateur de réputation dynamique 0-100 calculé par Acteura.

3. Objet du service

Acteura met à disposition (a) un annuaire de Pros du vertical 9:16 avec profils publics, (b) une place de marché de Briefs et de Packages, (c) un système de candidature avec pitch et prix proposé, (d) une formation intégrée gratuite, (e) à terme un système de paiement escrow sécurisé via Stripe Connect (V2).

[À VALIDER PAR JURISTE FR] Préciser statut juridique Acteura (tiers de confiance ? intermédiaire en opération de paiement ?) selon évolution vers escrow V2 - consulter ACPR si activité IOBSP.

4. Engagements de l'utilisateur - Content Policy

En s'inscrivant, l'utilisateur·ice s'engage à ne pas publier, promouvoir, produire ou faciliter sur la Plateforme :

• du contenu pornographique, érotique explicite, ou lié à des plateformes de sex work (OnlyFans, MYM, Fansly, Fancentro, etc.) ;

• du contenu impliquant ou suggérant des mineur·e·s dans un contexte sexualisé (zéro-tolérance, ban immédiat et signalement aux autorités compétentes) ;

• du contenu haineux, discriminatoire, incitant à la violence ou au terrorisme ;

• la promotion d'activités illégales (drogue, armes, blanchiment, traite d'êtres humains, etc.).

Acteura applique une détection automatisée par mots-clés et une modération manuelle sur signalement. Les infractions entraînent avertissement, restriction d'accès, ou suspension définitive selon gravité.

5. Commission & paiements

V1 : Acteura fonctionne en intro-only - les paiements se font hors plateforme et Acteura ne perçoit pas de commission automatique sur les missions exécutées pendant cette phase.

V2 (à venir) : mise en place d'un paiement escrow via Stripe Connect. Commission prévisionnelle de 10-15% prélevée sur la valeur totale du booking, imputée côté Pro. Les client·e·s ne paient pas de commission sur la valeur brute.

[À VALIDER PAR JURISTE FR] Clauses fiscales (TVA 20% FR sur commission, déclaration DAC7 pour revenus cumulés "e 2000€ ou "e 30 transactions, facturation automatique, seuils IOBSP) - à préciser avec expert-comptable + juriste.

6. Résiliation & sanctions

L'utilisateur·ice peut résilier son compte à tout moment via les paramètres (suppression complète sous 30 jours). Acteura peut suspendre ou résilier un compte en cas d'infraction aux CGU, de fraude, d'impersonnation, ou de plaintes répétées justifiées.

[À VALIDER PAR JURISTE FR] Procédure contradictoire avant sanction définitive (délai de réponse, droit au dossier, voie de recours) - à cadrer selon RGPD art. 22 + droit de la consommation.

7. Limitations de responsabilité

Acteura est un intermédiaire technique facilitant la mise en relation. La qualité des livraisons, les négociations de droits d'image/auteur, et l'exécution contractuelle relèvent de la responsabilité des parties (Pro et Client). Acteura ne garantit pas de résultat commercial ni d'issue favorable sur une mission publiée.

[À VALIDER PAR JURISTE FR] Plafond de responsabilité (valeur du dernier abonnement Client Pro, ou 12 derniers mois de commissions, ou montant de la dernière mission), exclusions (force majeure, défaillance tiers Stripe/Cloudflare), assurance RC pro Acteura - à cadrer juridiquement.

8. Données personnelles - RGPD

Acteura collecte et traite des données personnelles (identité, coordonnées, portfolio, métriques) aux fins de fonctionnement du service. Base légale : exécution du contrat (art. 6.1.b RGPD). Les coordonnées directes (téléphone, email privé) sont masquées publiquement et ne sont révélées qu'après confirmation de mission (mode collab PII-protégé).

Droits RGPD : accès, rectification, effacement, portabilité, opposition, limitation. Pour exercer : contact@acteura.com ou dpo@acteura.com.

[À VALIDER PAR JURISTE FR] Désignation DPO, registre des traitements (art. 30), AIPD si profilage substantiel (Trust Score qualifiable de decision automatisée ? art. 22), sous-traitants (Stripe, Cloudflare R2, Anthropic, Neon) dans une annexe - à rédiger avec DPO externe ou conseil spécialisé.

9. Droit applicable & juridiction

Les présentes CGU sont régies par le droit français. En cas de litige, et après échec d'une tentative de résolution amiable, les tribunaux compétents sont ceux du ressort du siège social de SAS SIERA LA MOTTE-PICQUET, soit le Tribunal de commerce de Paris pour les litiges commerciaux.

Conformément au Règlement (UE) n° 524/2013, les consommateurs de l'Union européenne peuvent recourir à la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges : https://ec.europa.eu/consumers/odr.

[À VALIDER PAR JURISTE FR] Clause de médiation consommation obligatoire pour clients particuliers FR (art. L612-1 C. conso) : désigner un médiateur agréé (ex: CNPM Médiation Consommation, Médiation AME). Pour litiges internationaux (user UK/US/CA) : arbitrage CIArb ou tribunal compétent selon règlement Bruxelles I bis / Rome I - à cadrer avec juriste international.

10. Contact

Acteura - contact@acteura.com. Dernière mise à jour : 2026-04-20. Version document : v0.2-draft-2026-04-20.

En créant un compte Acteura, l'utilisateur·ice déclare avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation.